

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2011**

*Affiché en exécution de l'article L.127.17 du Code des Communes.*

Le Conseil régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 16 septembre 2011 à dix-neuf heures trente, en mairie, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEGRAND Jean-Pierre, Maire.

**Etaient présents :** Messieurs LEGRAND - PIERRAIN - SEGURA - BARRAULT - FOURNIER - PRADO - Mesdames ADT-GUILBERT - DECHELLE.

**Absents excusés :** Mademoiselle CHAILLOT, Messieurs ANGLADE - ALLOUCHE.

**Pouvoir donné :** Mademoiselle CHAILLOT donne pouvoir à Madame DECHELLE, Monsieur ANGLADE donne pouvoir à Monsieur PIERRAIN, Monsieur ALLOUCHE donne pouvoir à Monsieur LEGRAND.

**Secrétaire de séance :** Monsieur PIERRAIN.

**DELIBERATIONS :**

**2011-23 Décision modificative du BP Commune 2011**

**2011-24 Redevance d'occupation du domaine public**

**2011-25 Modification des statuts du SIESM**

**2011-26 Contrat de maintenance du réseau d'éclairage public**

**2011-27 Limitation 70 Km/h entrée de village**

**INDEMNITE DU RECEVEUR CONSEIL**

Le Maire soumet au Conseil Municipal le décompte de l'indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur des Communes et Etablissements Publics Locaux au titre de l'exercice 2011. Cette indemnité est basée sur la moyenne des dépenses des exercices 2008-2009 et 2010. Il n'y a pas lieu de délibérer puisque le Conseil Municipal a mis en place ce dispositif lors de la séance du 9 septembre 2009 pour toute la durée du mandat du Receveur Conseil et que le décompte de l'indemnité allouée est conforme aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours.

**DECISION MODIFICATIVE BP COMMUNE 2011 (délibération)**

Monsieur SEGURA propose des ajustements du budget. Le Conseil Municipal vote pour.

**REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (délibération)**

Monsieur SEGURA expose que suite à la parution d'un décret portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz, il convient de délibérer afin de percevoir la redevance par GrDF. Le Conseil Municipal vote pour.

**MODIFICATION DES STATUTS DU SIESM (délibération)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de BOISSETTES fait partie des 212 communes adhérentes au SIESM. Le comité syndical a décidé de modifier les statuts du SIESM afin de les rendre cohérents avec le développement futur de nouvelles compétences (aménagement numérique, SIG, conseil en énergie partagée...). Le Conseil Municipal se prononce pour.

**LA MAINTENANCE DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC (délibération)**

La commune de BOISSETTES étant une commune urbaine du point de vue de l'électrification, il n'est pas possible de déléguer la maintenance du réseau d'éclairage public au SIESM.

Le contrat de maintenance arrivant à échéance, Monsieur ANGLADE a donc mis en concurrence plusieurs prestataires. Le Conseil Municipal choisit la société SPIE pour la maintenance de ce réseau dans le but de réaliser des économies. En effet, la société SPIE nous propose le même bordereau de prix unitaire que ce celui du contrat de maintenance de l'ensemble des communes rurales (du point de vue de l'électrification) du SIESM.

### **LIMITATION 70KM/H ENTREE DE VILLAGE (délibération)**

Monsieur PIERRAIN fait lecture au Conseil Municipal d'un courrier de l'Agence Routière Territoriale de Melun. Cette dernière accorde une permission de voirie pour les travaux de plantation avenue du général de Gaulle, le long de la RD 39 (E3). Elle rejette la demande de création d'une section d'approche à 70 Km/h en entrée Est de village et propose de limiter réglementairement la vitesse de 90 Km/h à 70 Km/H dès l'annonce de la succession de virages, puis à 50 Km/h avant le panneau EB10 marquant l'entrée de l'agglomération. L'ART se charge de la prise d'arrêté et de la mise en place de la signalisation de police. Le Conseil Municipal vote pour.

### **CONTRAT TRIENNAL DE VOIRIE : DECALAGE DE LA DATE DE DEBUT DE TRAVAUX / RALENTISSEUR RUE DU GENERAL DE GAULLE**

Monsieur PIERRAIN informe le Conseil Municipal que le Conseil Général souhaite, pour des raisons financières internes, que la dernière tranche du contrat triennal soit mise en œuvre sur 2012. Les travaux sont donc reportés au 1<sup>er</sup> trimestre 2012.

Monsieur PIERRAIN expose que la commission travaux examinera le dispositif à mettre en place pour limiter la vitesse rue du général de Gaulle.

### **POINT SUR L'AVANCEMENT DU CHEMIN DES NOIREAUX**

Monsieur ALLOUCHE étant absent, ce point est reporté au prochain Conseil.

### **BILAN DOSSIER « LES ROCHES »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'étude de Maître LEGAL a adressé fin août tous les documents concernant le dossier d'intégration du « Clos des Roches » dans le patrimoine de la commune. Ce dossier est donc terminé.

### **POINT SUR LA DEMANDE D'INTEGRATION DU PARC DE LA VARENNE (COTE PAIR)**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait décidé d'attendre l'achèvement du dossier d'intégration du « Clos des Roches » pour étudier la demande d'intégration du Parc de la Varenne (côté pair) dans le domaine public.

Monsieur le Maire invite la commission composée de Madame DECHELLE et Messieurs BARRAULT et PIERRAIN à engager la procédure d'étude d'intégration du « Parc de la Varenne, numéro pairs » dans les mêmes conditions que le « Clos des Roches ». Une lettre sera adressée à Monsieur GUILBERT, syndic de l'ASL Parc de la Varenne – côté pair.

### **BRANCHEMENTS PLOMB**

L'étude diagnostic a été réalisée sur l'ensemble du territoire de la commune. Les 2 secteurs du Parc de la Varenne n'ont pas répondu à cette enquête, il n'y a donc eu aucun diagnostic effectué au niveau de ces habitants.

Pour mémoire, les branchements plomb des arrivées d'eau situées sur le domaine public doivent être remplacés avant 2013. Une commission (Loi Sapin) doit se mettre en place pour étudier tous les éléments de cette obligation (rapport avec Véolia, mise en concurrence et coût financier).

### **POSE DE COMPTEURS ET DE DISCONNECTEURS RUE DE LA VARENNE**

La société VEOLIA, garant de la qualité de l'eau, nous informe de l'obligation d'installer 2 disconnecteurs associés à 2 compteurs rue de la Varenne pour mettre en conformité l'alimentation en eau des 2 secteurs pairs et impairs du Parc de la Varenne, conformément à la Loi SRU. Cette demande est à clarifier.

### **FREQUENTATION DES ECOLES DE MUSIQUE ET DE DANSE**

Monsieur le Maire en charge à la CAMVS de la culture fait part au Conseil de certaines demandes de communes périphériques d'interrompre leur conventions avec les écoles de musiques de Melun, du Mée-sur-Seine et de Vaux-le-Pénil.

Le problème est celui du financement restant à charge de la commune qui devient très important. La convention a été renouvelée pour 2011-2012, il y aura peut être des modifications pour la saison suivante.

### **RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CAMVS**

Monsieur le Maire fait comme il est d'usage, un rapport sur les activités de la CAMVS pour l'année 2010.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BARRAULT informe le Conseil Municipal que les travaux d'aménagement des abords de la rue de la Varenne débuteront courant octobre.

La convention de désenclavement hivernale a été adressée par le Conseil Général. La compensation en sel implique le transfert de responsabilité du Conseil Général à la commune. Il n'apparaît donc pas opportun de signer cette convention.

Monsieur BARRAULT a pris toutes les mesures nécessaires pour que la commune dispose de 10 tonnes de sel pour faire face aux intempéries hivernales et la commune fera tout son possible pour permettre la circulation des habitants.

Un groupe de théâtre a posé sa candidature pour utiliser la salle de l'école le lundi soir à partir de 20 heures. Le Maire a convoqué quelques personnes de ce groupe avant de donner ou pas l'autorisation d'utilisation de notre salle.

Un courrier est adressé à Madame MELOT qui accorde à la commune une subvention de 10 000 euros sur la réserve parlementaire pour des travaux d'amélioration de la Mairie (peinture et isolation fenêtre).

Madame ADT GUILBERT représentera la commune à une réunion sur les micro-organismes rejetés par la station d'épuration de BOISSETTES.

Suite à une demande de Madame LIBRE, le Conseil donne un avis favorable pour régulariser une situation générée sous la mandature de Monsieur Cheylan. Il s'agit d'un échange de terrain qui était sur deux zones cadastrales différentes. Il conviendra de se rapprocher de la DDT pour voir les modalités de régularisation.

**Prochain conseil municipal exceptionnel le vendredi 30 septembre 2011 à 18 heures**

**Prochain conseil municipal le vendredi 4 novembre 2011 à 19 heures 30**

**Prochain conseil municipal le vendredi 16 décembre 2011 à 19 heures 30**

Le maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,